MÉDIATHÈQUE

Guide de mise en œuvre du plan d'action conjoint « Une seule santé » à l'échelon national Guide de mise en œuvre du plan d'action conjoint « Une seule santé » à l'échelon national

Nature et Santé Santé-EnvironnementDispositif(s) en lien
Une seule santé, c'est possible !

Mots clés
one health

Le guide de mise en œuvre du Plan d'action conjoint « Une seule santé » (PAC) à l'échelon national fournit des conseils pratiques sur la manière dont les pays peuvent adopter et adapter le PAC afin de renforcer et soutenir l'action « Une seule santé » au niveau national.
S'appuyant sur la théorie du changement du PAC, le présent guide décrit trois volets et cinq étapes clés pour la mise en œuvre du PAC à l'échelon national :
Volet n° 1 - Gouvernance, politique, législation, financement et sensibilisation
Volet n° 2 - Développement organisationnel et institutionnel, mise en œuvre et
intégration sectorielle
Volet n° 3 - Données, éléments probants, systèmes d'information et échange de connaissances
L'approche par étapes comprend les éléments suivants :
1. L'analyse de la situation, y compris le recensement des parties prenantes et l'examen des résultats de l'évaluation existante
2. La mise en place/le renforcement d'un mécanisme national de coordination plurisectorielle de l'initiative « Une seule santé »
3. La planification de la mise en œuvre, y compris la hiérarchisation des activités et l'optimisation des ressources
4. La mise en œuvre des plans d'action nationaux « Une seule santé »
5. L'examen, le partage et l'intégration des enseignements tirés de l'expérience

Consulter l'article
https://www.who.int/fr/publications/b/70990

Mise à jour de cette page :
29/01/2026

Ressources pour comprendre et transmettre

Format :
Article en ligne

Année :
2025

Editeur :
Organisation mondiale de la santé